

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

\*\*\*\*\*

## Séance du 24 septembre 2008

### **OBJET**

*de la Délibération*

\*\*\*\*\*

**RUE HENRI  
GAILLARD –  
ACQUISITION  
D'UNE BANDE DE  
TERRAIN  
APPARTENANT A  
MONSIEUR ET  
MADAME LE  
GRASSE**

### *Date de convocation du Conseil Municipal*

18 septembre 2008

*Date d'affichage* : 18 septembre 2008

*Nombre de Conseillers en exercice* : 33

*Président de la Séance* : Monsieur LE ROCH, Maire

*Secrétaire de Séance* : Mademoiselle ORINEL

### *Etaient présents*

M. LE ROCH, Maire ; M. LE DORZE, Mme GOUTTEQUILLET, M. LE MAPIHAN, Mme BURLOT, M. LE COUVIOUR, Mme DORE-LUCAS, M. MARCHAND, Mme JEHANNO, M. PARMENTIER Adjoints au Maire.

M. JARNO, Mmes GREZE, OLIVIERO, LE PAVEC, MM. LE BOTLAN, LE BELLER, GIRALDON, Mme PESSEL, M. BURBAN, Mmes PEDRONO, RAMEL-FLAGEUL, DONATO-LEHUEDE, LE DOARE, M. BONHOURE, Mlle ORINEL, Mmes ROUILLARD, LE STRAT, MM. MOUHAOU, PERESSE, Conseillers Municipaux.

### *Absents ayant donné pouvoir*

M. BAUCHER à M. LE DORZE

M. LE BARON à M. MARCHAND

M. DERRIEN à M. MOUHAOU

Mme GUEGUAN à Mme LE STRAT

# **RUE HENRI GAILLARD – ACQUISITION D’UNE BANDE DE TERRAIN APPARTENANT A MONSIEUR ET MADAME LE GRASSE**

## **Rapport de Alain LE MAPIHAN**

Monsieur et Madame LE GRASSE ont acheté la propriété bâtie située 4 rue Henri Gaillard et cadastrée section BE n°7. Afin d’élargir la voie et d’assurer l’alignement avec la propriété voisine cadastrée BE n°6, Monsieur et Madame LE GRASSE ont exprimé leur accord pour céder à la Ville de PONTIVY une bande de terrain d’environ 30 m<sup>2</sup>.

Dans un avis du 10 juillet 2008, France Domaine a estimé la valeur de ce terrain à 80 €/m<sup>2</sup>.

### **Nous vous proposons :**

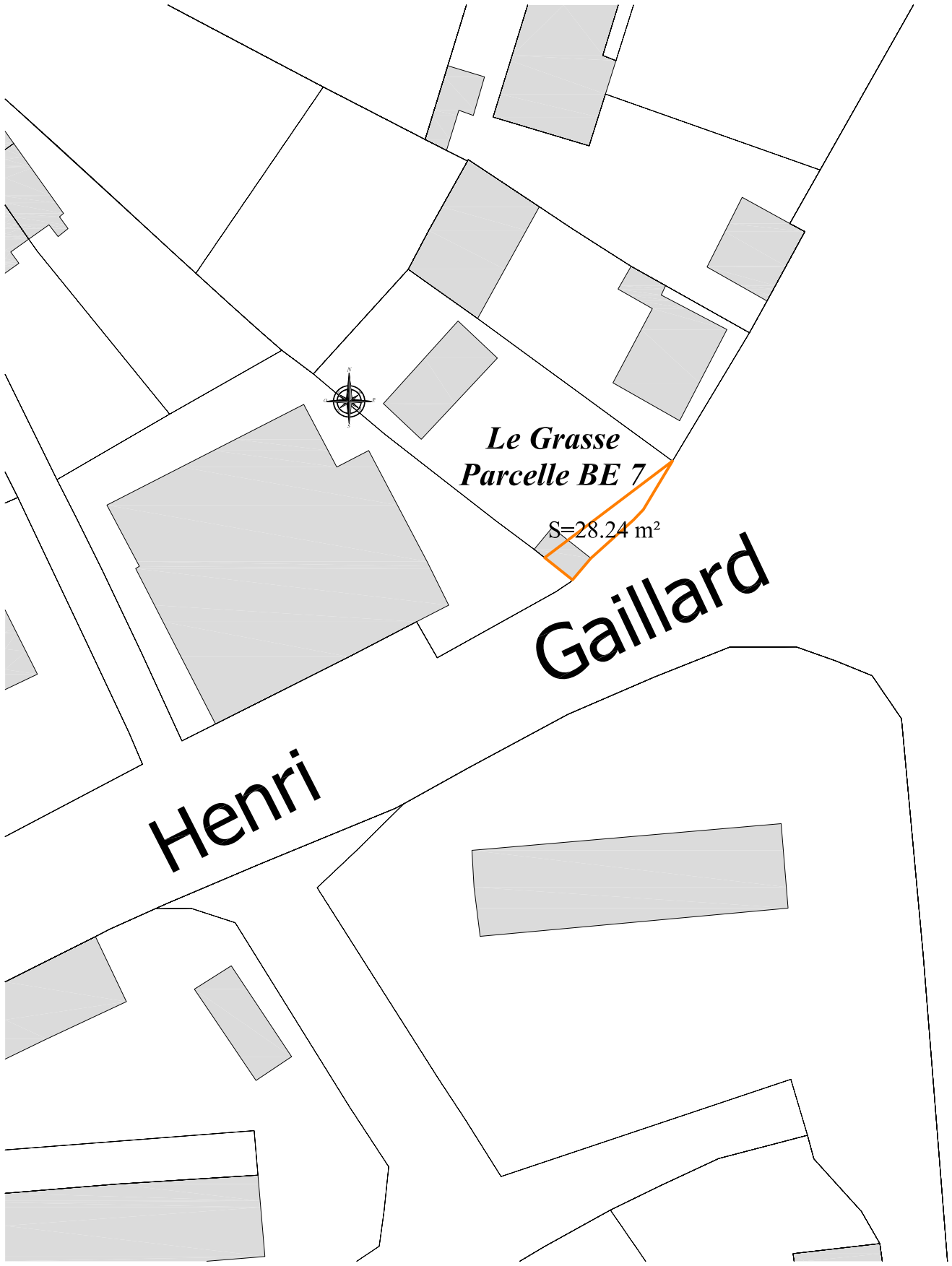
- d’approuver l’acquisition par la Ville de PONTIVY d’une partie de la parcelle BE n°7 pour une surface d’environ 30 m<sup>2</sup> au prix de 80 €/m<sup>2</sup>, les frais d’acte et de géomètre étant pris en charge par la Ville,
- d’autoriser le Maire à signer l’acte et toutes les pièces s’y rapportant.

**LES CONCLUSIONS DU RAPPORT SONT ADOPTEES A L’UNANIMITE  
POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME**

**Fait à Pontivy, le 25 septembre 2008**

**LE MAIRE**

**Jean-Pierre LE ROCH**



*Le Grasse  
Parcelle BE 7*

$S=28.24 \text{ m}^2$

**Henri**

**Gaillard**